



Accumulation amendes de stationnement

Par **Mogily**, le **08/12/2019** à **19:31**

Bonjour j ai accumuler pret de 30000 euros d amande de stationnement car la ou j habitai on ne pouvait pas se garrer correctement j aimerai savoir si les amande peuvent etre enlever au bout d un certain nombre d annee et ou sinon si on peut les annuler

Par **youris**, le **08/12/2019** à **20:08**

bonjour,

j'espère que vous plaisantez, sinon cela ne servitait à rien de mettre des contraventions et le code de la route serait inutile.

en outre, ce serait un avantage par rapport à ceux qui paient leurs contraventions.

vos argument de ne pas pouvoir se garer dans votre quartier n'est pas recevable.

il existe des garages ou des parkings à louer ou à acheter (c'est un bon investissement !).

je suis même surpris qu'avec un tel montant, vous n'avez pas encore eu de saisie administrative à tiers détenteur.

vos véhicule doit sans doute être gagé.

salutations